

Questions orales

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION**LES RETARDS DANS LE PROCESSUS DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ**

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Certains avocats prétendent que les retards dans le processus de détermination du statut de réfugié donnent lieu à l'arrestation voire au meurtre de membres de la famille de personnes actuellement au Canada qui attendent que leur demande soit acceptée. Que peut faire la ministre pour empêcher qu'un plus grand nombre de réfugiés ne soient ainsi affligés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai été attristée de lire cela dans le journal pour deux raisons. D'abord, dans bien des cas que nous avons jugé urgents, nous avons aidé les personnes qui ont contacté nos services. J'encouragerais les gens à continuer de le faire.

Nous avons dit par ailleurs, et je crois que c'est passablement clair d'après l'article, que nous essayions d'activer le processus grâce aux projets de loi C-55 et C-84, pour pouvoir régler toutes ces questions plus rapidement.

Les projets de loi C-55 et C-84 sont apparentés par le fond. Nous avons toutefois besoin du projet de loi C-55, qui est maintenant à l'autre endroit, pour résoudre ce genre de problème.

Je signale enfin que j'ai rencontré la semaine dernière un groupe d'avocats spécialisés en matière d'immigration, dont un avait signé cette lettre et dont on citait le nom dans l'article en question; on ne m'a pas dit à ce moment-là qu'il y avait urgence ce que je trouve un peu décevant.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor a la parole. Ce seront les dernières questions de la période des questions.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**ON DEMANDE QUE LE CABINET ÉTUDIE LA DÉCISION SUR LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL**

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources voulait bien réintégrer son siège pour un moment, monsieur le Président, j'aurais une question à lui poser.

Dans sa réponse concernant Pan-Alberta Gas, le ministre a déclaré que le Cabinet serait bientôt saisi de cette affaire.

Étant donné que l'accord de libre-échange renferme une disposition en vertu de laquelle, si une pénurie devrait survenir, le Canada devrait continuer d'expédier vers les États-Unis une partie du pétrole, du gaz naturel et des autres produits énergétiques qu'il leur expédie d'ordinaire, le ministre pourrait-il faire en sorte que le Cabinet procède à une étude complète de cette affaire? Pourrait-il s'assurer en outre que la décision que le Cabinet prendra à l'issue de l'examen garantira aux consommateurs canadiens la pleine sécurité des approvisionnements?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'entente de libre-échange n'oblige nullement les Canadiens à vendre du gaz naturel—nul n'est tenu de vendre du gaz naturel. Les exportateurs peuvent négocier librement en vue d'obtenir les meilleurs prix. Ils sont libres de ne pas vendre s'ils ne sont pas satisfaits.

Grâce à cette entente, les exportateurs de gaz canadiens pourront jouir d'un accès accru au marché américain, et ils pourront compter sur un traitement équitable de la part des organismes régulateurs américains.

Le Canada ne serait tenu de poursuivre ces livraisons que s'il survenait une situation d'urgence. Cette charge est loin d'être aussi lourde à porter que celle qu'avait acceptée nos prédécesseurs libéraux à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie en ce qui concerne le pétrole.

L'entente de libre-échange n'a rien à voir avec la demande que l'Office national de l'énergie vient d'approuver. Elle n'entraîne donc aucune conséquence à cet égard.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre n'a tout simplement pas dit la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: J'aimerais bien que le ministre réponde à cette question. Si une pénurie survenait au Canada, n'est-il pas vrai que nous devrions continuer d'expédier vers les États-Unis la même proportion de gaz naturel que nous leur expédions avant que ne survienne la pénurie? Si c'est vrai, cela ne signifie-t-il pas des prix plus élevés pour les Canadiens et une situation de pénurie encore plus difficile?

M. Rodriguez: Avez-vous lu celle-là, John?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je réponds tout net que non, ce n'est pas vrai. En tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie, le Canada a adhéré au système de partage du pétrole en cas de crise, ce que nous devons à l'initiative de notre prédécesseur.

M. Foster: A raison de 7 p. 100.